



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Le vingt trois mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le seize mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaients présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : M. Anthony LUCAS, M. Laurent HAMON

Procuration : M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET
M. Laurent HAMON à M. Anthony LE HIR

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE PALLEC

Objet : Dénomination « rue Simone Veil » - BAUD.

Madame le Maire rappelle que l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales donne compétence au Conseil Municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune et notamment les dénominations des voies, rues et places publiques ainsi que les édifices publics.

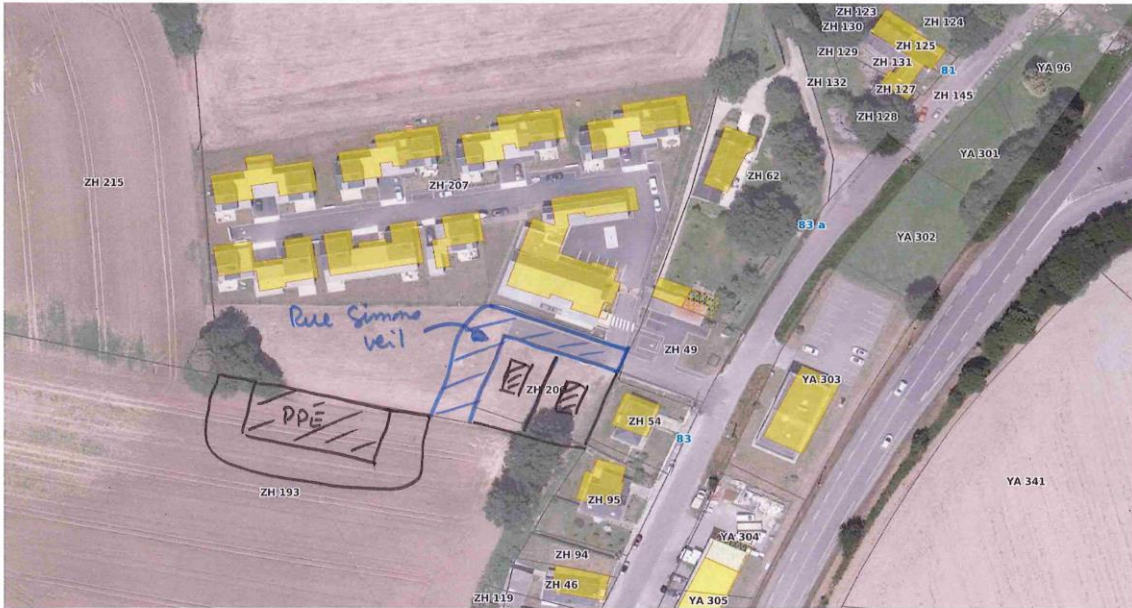
Elle précise que dans son arrêt du 19 juin 1974 (CE - 19 juin 1974 - n° 88400) le Conseil d'Etat a limité la compétence du Conseil Municipal aux voies publiques estimant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne l'autorise à fixer les dénominations des voies privées.

Aussi, considérant qu'il convient de dénommer la voie qui dessert le Pôle Petite Enfance de Baud Communauté situé au lieu-dit Kermestre, elle propose donc au Conseil Municipal l'appellation suivante : « rue Simone Veil »

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de dénommer la voie qui dessert le Pôle Petite Enfance de Baud Communauté situé au lieu-dit Kermestre, la « rue Simone Veil » comme indiqué sur le plan ci-après :

rue Simone Veil 56150 BAUD



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-215600107-20230324-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 24-03-2023

Publication le : 24-03-2023

Le Maire,



Pascale GILLET